

L'Ouvillois

JOURNAL DE HOUILLES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2004 DISTRIBUE AVEC L'OUVILLOIS N°85

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2004

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2004 est adopté à l'unanimité.

III - Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

PATRIMOINE

1 - Participation financière à la réalisation d'une clôture au 57 rue Charles Tellier

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une indemnité de 3 400 € aux époux Falah-Sapranides pour la pose d'une clôture simple torsion, selon le devis établi par les services techniques, afin de les dédommager suite à l'achat d'un pavillon, situé 57 rue Charles Tellier.

PATRIMOINE

2 - Demandes d'autorisations d'urbanisme - Démolition d'un pavillon situé 56 bd Jean Jaurès

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la Commune, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme pour la démolition d'un pavillon situé 56, boulevard Jean Jaurès.

ADMINISTRATION GENERALE

3 - Syndicat des Eaux - Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine et retrait des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter, le retrait du Syndicat des Eaux d'Ile de France des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres et d'accepter l'adhésion de la Communauté d'agglomération Val de Seine comprenant les dites communes.

RESSOURCES HUMAINES

4 - Révision des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

GRADES	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF PROPOSE	DATE D'EFFET
1 agent de maîtrise	11	12	01/10/2004
1 technicien supérieur	3	4	16/09/2004
1 éducateur des activités physiques et sportives 2° classe	0	1	26/10/2004
1 auxiliaire de puériculture principal	5	6	01/09/2004
1 agent d'animation	13	14	01/10/2004
4 agents d'entretien	68	72	01/10/2004
1 agent social	30	31	01/10/2004
	dont :	dont :	
	1 à 22h02 mn/sem	1 à 17h30 mn/sem (50,00%)	
	1 à 22h14 mn/sem	1 à 22h02 mn/sem (62,98%)	
	1 à 33h04 mn/sem	1 à 22h14 mn/sem (63,54%)	
		1 à 33h04 mn/sem (94,48%)	

RESSOURCES HUMAINES

5 - Convention de mise à disposition de la Ville d'un fonctionnaire salarié de France Télécom

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter de signer la convention entre France Télécom et la Ville de Houilles de mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire de France Télécom pour effectuer un stage probatoire de quatre mois sur un poste de rédacteur chef avec rémunération versée par France Télécom.

6 - Rémunération des assistantes maternelles - revalorisation de la rémunération mensuelle forfaitaire

Après interventions de M. Boivin et de Mme Aid, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter de majorer la rémunération des assistantes maternelles de 3,64 %, portant de 2,75 à 2,85 heures de SMIC

par jour et par enfant gardé avec effet du 1^{er} octobre 2004, le coût supplémentaire annuel s'élevant à 20 000 € environ toutes charges comprises.

FINANCES

7 - Exercice 2004 : Ville - Décision modificative n° 4

Après intervention de M. Duclos, le Conseil Municipal décide, par 28 voix pour (*ID Commune* et *En Avant Pour Houilles*) et 5 abstentions (*Agir Pour Houilles*), d'ouvrir pour la Ville par Décision Modificative n° 4 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	1 048 158,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €
FONCTIONNEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	- 65 600,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €

TRAVAUX

8 - Construction d'une mini-crèche avenue Carnot - Transaction relative à la maîtrise d'œuvre

Après intervention de M. Boivin et de M. Duclos, le Conseil Municipal décide par 26 voix pour (*ID Commune*), 2 absents (*En Avant Pour Houilles*) et 5 abstentions (*Agir Pour Houilles*), d'approuver le projet de transaction émis par le comité consultatif interrégional de Paris pour régler le litige entre la Ville de Houilles et la Société Architectes et Ingénieurs relatif aux travaux de construction non achevés de la mini-crèche avenue Carnot et autorise M. le Maire à signer la transaction précitée pour un montant de 11 318,02 € TTC.

AFFAIRES CULTURELLES

9 - Convention entre ARCADI (Action Régionale pour la Création Artistique et la Diffusion en Ile-de-France) et la ville de Houilles dans le cadre du dispositif d'aide à la sensibilisation des publics pour la résidence chanson de Charlotte Etc.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer une convention entre ARCADI (Action Régionale pour la Création Artistique et la Diffusion en Ile-de-France, domiciliée 1 bis passage Duhesme à 75018 Paris) et la Ville de Houilles pour soutenir un projet de sensibilisation du public sous forme d'une aide de 3 000 € TTC.

AFFAIRES SOCIALES

10 - Maintien à domicile des personnes âgées - Résidence des Belles Vues - Révision du règlement intérieur

Suite à la publication de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et du décret d'application du 25 mars 2004 et après intervention de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide par 28 voix pour (*ID Commune*), et 5 abstentions (*Agir Pour Houilles*), d'autoriser Monsieur le Maire à adopter le nouveau règlement intérieur de la RPA et de nommer au Conseil de Vie Sociale 4 représentants selon la liste ci-dessous :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. le Maire	M. Alain MOYON
Mme Françoise TENEAU	Mme Liliane GENS

SPORTS-JEUNESSE-ENFANCE

11 - Signature d'une convention entre la Ville de Houilles et le Conseil Général en vue du financement des actions de prévention générale

Après intervention de Monsieur Duclos, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter de signer une convention entre la commune et le Conseil Général des Yvelines pour un montant de 13 745 euros afin de financer les 4 actions suivantes :

Action n°1 : « Accompagnement scolaire », 260 euros

Action n°2 : « Animation Ville / vacances scolaires », 13 000 euros

Action n° 3 : « Atelier Hip-Hop », 235 euros

Action n°4 : « Gaspar Club », 250 euros

ADMINISTRATION GENERALE

12 - Annulation de la délibération du 4 avril 2001 désignant un membre du Conseil Municipal pour délivrer les autorisations d'occupation du sol dans les conditions prévues aux articles L.421-2-5 et L.430-4a du Code de l'Urbanisme

Après interventions de Monsieur Boivin et Monsieur Duclos, le Conseil Municipal décide par 25 voix pour et 1 contre (*ID Commune*), 5 contre (*Agir Pour Houilles*), 2 abstentions (*En Avant Pour Houilles*) d'annuler la délibération n° 01/92 du 4 avril 2001 qui désignait Mme Christine Sellin-Catta comme membre du conseil municipal chargé de délivrer les autorisations d'occupation du sol.

13 - Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour délivrer les autorisations d'occupation du sol dans les conditions prévues aux articles L.421-2-5 et L.430-4a du Code de l'Urbanisme

M. le Maire ne prend pas part aux débats.

Election d'un nouveau membre pour la délivrance des autorisations d'occupation du sol.

Est candidat :

Monsieur Thierry Micor

EAPH : 2 abstentions

Nombre de votants : 30

APH : 5 voix contre

ID Commune : 24 voix pour, 1 voix contre

Monsieur Thierry Micor obtient 24 voix

Monsieur Thierry Micor ayant obtenu la majorité des voix est élu membre pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

14 - Annulation de la délibération du 4 avril 2001 relative à l'élection des membres des commissions municipales

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération n° 01/93 du 4 avril 2001 qui désignait les membres des commissions municipales.

15 - Election des membres de la Commission des Finances - Développement Economique - Ressources Humaines

Le Conseil Municipal décide :

de former la commission municipale : Commission des Finances- Développement Economique- Ressources Humaines qui sera composée de 8 conseillers municipaux dont 2 représentant les 2 groupes d'opposition municipale

de désigner ses membres à bulletins secrets.

Scrutateurs : Mme Hamon, MM. Mossant, Bardin

Mme Sellin-Catta : abstention

Nombre de votants : 31

Ont obtenu :

M. Revert : 26 - M. Muzet : 26 - M. Micor : 26 - M. Mossant : 26 - Mme Carlier : 26 - M. Wuertz : 26 -

M. Duclos : 26 - M. Goze : 31

Sont élus à la majorité absolue des votes exprimés avec 26 voix

M. REVERT, M. MUZET, M. MICOR, M. MOSSANT, Mme CARLIER, M. WUERTZ, M. DUCLOS

Est élu à la majorité absolue des votes exprimés avec 31 voix : M. GOZE

Bulletin blanc : 0

Est élue la liste suivante à la majorité absolue des votes exprimés avec 26 voix

M. REVERT, M. MUZET, M. MICOR, M. MOSSANT, Mme CARLIER, M. WUERTZ, M. GOZE, M. DUCLOS

16 - Election des membres de la Commission Equipement - Travaux - Urbanisme - Environnement

Le Conseil Municipal décide :

de former la commission municipale : Commission Equipement - Travaux - Urbanisme - Environnement qui sera composée de 8 conseillers municipaux dont 2 représentant les 2 groupes d'opposition municipale

de désigner ses membres à bulletins secrets.

Scrutateurs : Mme Hamon, MM. Mossant, Bardin

Sont candidats :

Madame Christine Sellin-Catta

Monsieur Thierry Micor

Nombre de votants : 32

Ont obtenu :

M. Micor : 20 - M. Le Chaponnier : 22 - M. Muzet : 22 - M. Cunha : 22 - M. Wehrey : 22 - M. Heurtel : 22

- Mme Trézières : 26 - M. Duclos : 24 - Mme Sellin-Catta : 4

Est élu à la majorité absolue des votes exprimés avec 20 voix

M. MICOR

Sont élus à la majorité absolue des votes exprimés avec 22 voix

M. LE CHAPONNIER, M. MUZET, M. CUNHA, M. WEHREY, M. HEURTEL

Est élu à la majorité absolue des votes exprimés avec 26 voix

Mme TREZIERES

Est élu à la majorité absolue des votes exprimés avec 24 voix

M. DUCLOS

Bulletins blancs : 4

Est élue la liste suivante à la majorité absolue des votes exprimés avec 22 voix

M. MICOR, M. LE CHAPONNIER, M. MUZET, M. CUNHA, M. WEHREY, M. HEURTEL, Mme TREZIERES, M. DUCLOS

17 - Election des membres de la Commission Jeunesse - Sports - Affaires Scolaires

Le Conseil Municipal décide :

de former la commission municipale : Commission Jeunesse - Sports - Affaires Scolaires qui sera composée de 8 conseillers municipaux dont 2 représentant les 2 groupes d'opposition municipale

de désigner ses membres à bulletins secrets.

Scrutateurs : Mme Hamon, MM. Mossant, Bardin

Mme Sellin-Catta : abstention

Nombre de votants : 31

Ont obtenu :

M. Revert : 26 - M. Cadiou : 27 - Mme Adato : 27 - Mme Bernard : 27 - Mme Meunier : 27 - M. Wuertz : 27 -

M. Bardin : 27 - M. Duclos : 27

Est élu à la majorité absolue des votes exprimés avec 26 voix

M. REVERT

Sont élus à la majorité absolue des votes exprimés avec 27 voix

M. CADIOU, Mme ADATO, Mme BERNARD, Mme MEUNIER, M. WUERTZ, M. BARDIN, M. DUCLOS
Bulletin blanc : 0

Est élue la liste suivante à la majorité absolue des votes exprimés avec 26 voix

M. REVERT; M. CADIOU, Mme ADATO, Mme BERNARD, Mme MEUNIER, M. WUERTZ, M. BARDIN,
M. DUCLOS

18 - Election des membres de la Commission Petite Enfance - Affaires Sanitaires et Sociales

Le Conseil Municipal décide :

de former la commission municipale : Commission Petite Enfance – Affaires Sanitaires et Sociales qui sera composée de 8 conseillers municipaux dont 2 représentant les 2 groupes d'opposition municipale de désigner ses membres à bulletins secrets.

Scrutateurs : Mme Hamon, MM. Mossant, Bardin

Mme Sellin-Catta : abstention

Nombre de votants : 31

Ont obtenu :

Mme Teneau : 31 - Mme Cavret : 27 - Mme Aid : 27 - M. Moyon : 26 - Mme Gens : 27 - Melle Lapalus : 26
- M. Prévost : 29 - Mme Hamon : 31

Sont élus à la majorité absolue des votes exprimés avec 26 voix

M. MOYON, Melle LAPALUS

Sont élus à la majorité absolue des votes exprimés avec 27 voix

Mme CAVRET, Mme AID, Mme GENS

Est élu à la majorité absolue des votes exprimés avec 29 voix

M. PREVOST

Sont élus à la majorité absolue des votes exprimés avec 31 voix

Mme TENEAU, Mme HAMON

Bulletin blanc : 0

Est élue la liste suivante à la majorité absolue des votes exprimés avec 23 voix

Mme TENEAU, Mme CAVRET, Mme AID, M. MOYON, Mme GENS, Melle LAPALUS, M. PREVOST, Mme HAMON

19 - Election des membres de la Commission Culture - Animation

Le Conseil Municipal décide :

de former la commission municipale : Commission Culture - Animation qui sera composée de 8 conseillers municipaux dont 2 représentant les 2 groupes d'opposition municipale de désigner ses membres à bulletins secrets.

Scrutateurs : Mme Hamon, MM. Mossant, Bardin

Mme Sellin-Catta : abstention

Nombre de votants : 31

Ont obtenu :

Mme Meunier : 29 - Mme Mercier-Sabalot : 24 - Mme Cavret : 28 - Mme Buron : 29 - M. Mossant : 29 –
M. Boivin : 27 - Mme Hamon : 30 - M. Revert : 27

Est élue à la majorité absolue des votes exprimés avec 24 voix

Mme MERCIER-SABALOT

Sont élus à la majorité absolue des votes exprimés avec 27 voix

MM. BOIVIN, REVERT

Est élue à la majorité absolue des votes exprimés avec 28 voix

Mme CAVRET

Sont élus à la majorité absolue des votes exprimés avec 29 voix

Mme MEUNIER, Mme BURON, M. MOSSANT

Est élue à la majorité absolue des votes exprimés avec 30 voix

Mme HAMON

Bulletin blanc : 0

Est élue la liste suivante à la majorité absolue des votes exprimés avec 19 voix

Mme MEUNIER, Mme MERCIER-SABALOT, Mme CAVRET, Mme BURON, M. MOSSANT, M. BOIVIN,
Mme HAMON, M. REVERT

Les points III.20 à III.23 sont reportés à la prochaine séance du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45